

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015 A 20H15 AU RESTAURANT COMMUNAL A
ECUVILLENS**

Présidence : M. Nicolas Corpataux
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 66 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Alexandra Riedo membre de la Comfin, Corinne et Frédéric Terreaux, Martin Galley, Maurice Seydoux Président de Paroisse, Daniel Carriero membre de la Comfin, Frédéric Bertschy, Aline Perriard, Pierre Chatton, Maurice Clerc, Alessandro Circelli, Cédric Allemann
Scrutateurs : M. Bernard Perritaz-Cériani (43) et M. Christophe Chavaillaz (23)

M. Nicolas Corpataux : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal de Hauterive (FR) vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette onzième et avant-dernière assemblée de la législature 2011/2016. Avant d'ouvrir officiellement cette assemblée, nous commencerons par un petit moment d'émotion. En préambule, vous avez pu visionner un diaporama des photos d'un petit miracle ou d'un instant de vie teinté d'émotion qui arrive de temps en temps et qui nous fait dire que tout n'est pas que malheur, misère et tragédie dans le monde dans lequel vit une grande majorité de la planète. Cet instant d'émotion a eu lieu la semaine dernière à la crèche à Dam's que je vous invite d'ailleurs toutes et tous à visiter et à mettre quelque obole dans l'urne préparée à cet effet. Un de nos élèves de l'école, le petit Raphaël, 8 ans qui se déplace en chaise roulante est atteint d'une maladie dite orpheline et dégénératrice, la leucodystrophie qui attaque notamment le système nerveux et la myéline, a demandé l'année dernière à Damien Chatton, pourquoi il n'y avait pas de petit santon comme lui dans la crèche, c'est-à-dire en chaise roulante ? Un petit santon à son effigie a été créé par M. Norbert Clément de Corpataux et ce santon a été placé officiellement dans la crèche. Le petit Raphaël a certainement vécu cet événement comme un des plus beaux moments de sa vie avec, en cette veille de Noël, des étoiles plein les yeux derrière ses petites lunettes rondes. Une partie de l'argent qui sera récolté sera donnée à la fondation ELA qui soutient la recherche et les patients atteints de cette maladie. M. Damien Chatton est présent ce soir et je crois qu'on peut l'applaudir plus que chaleureusement.

Revenons maintenant à des choses plus terre à terre. Cette assemblée sera suivie comme à son habitude d'une petite verrée et vous aurez l'occasion de terminer les chocolats encore présents sur le sapin de Noël confectionné par nos secrétaires.

Comme d'habitude, le procès-verbal sera tenu par Mme Nicole Chavaillaz et l'assemblée enregistrée.

Je salue particulièrement la présence de M. l'abbé Allaz et le représentant de l'Abbaye d'Hauterive.

Cette assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 49 du 4 décembre 2015;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale no 3/2015 distribuée en tout ménage le 4 décembre 2015 ;
- ◆ publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous invite à respecter les consignes habituelles à savoir :

les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. Aucune personne. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser les micros que vous tendront les scrutateurs désignés et vous annoncer par votre nom. Je vous prierais également de bien vouloir éteindre vos natels pour éviter les grésillements.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose M. Bernard Perritaz-Cériani et M. Christophe Chavillaz qui ont accepté d'officier à ces postes à valeur ajoutée et dont chacun connaît la longue liste d'attente. Merci pour votre engagement et je vous prie de procéder à votre première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir.

Je rappelle encore aux scrutateurs que, conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes, ils pourront être appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé, le cas échéant, à dépouiller les bulletins de vote en cas d'un éventuel vote par bulletins secrets.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel que paru dans la convocation de l'information communale est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 novembre 2015
2. Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) modifications des statuts - approbation
3. Budget de fonctionnement 2016
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Budget des investissements 2016 et vote du crédit y relatif
 - 4.1 Parcelle art. 1456, rte de l'Aérodrome à Ecuwillens – achat de terrain
 - 4.2 Rapport de la commission financière
5. Informations communales
6. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour ?
Aucune question.

Au vote à main levée : l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

L'assemblée délibérera dans l'ordre qui figure sur la convocation.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 2015

M. Nicolas Corpataux : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet. En conséquence, nous renonçons à le lire.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Je remercie notre secrétaire communale pour la rédaction très précise de ce procès-verbal.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) modifications des statuts - approbation

M. Nicolas Corpataux : l'assemblée des délégués de l'ACSMS a procédé et approuvé, le 3 juin 2015, la modification essentielle des statuts de l'association. Ces modifications s'inscrivent dans le processus de réorganisation de l'association préconisé dans les rapports d'audit établis par l'expert mandaté par le comité de direction. Elles permettent de regrouper l'aide et les soins à domicile avec les institutions déjà couvertes par l'ACSMS. Cette structure deviendra, dès le 1^{er} janvier 2016, le « **Réseau Santé de la Sarine** » chargé de :

- ◆ L'exécution de la législation sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées (home médicalisé de la Sarine, foyer de jour de la Sarine, commission de district des EMS, frais financiers des établissements) ;
- ◆ l'exécution de la législation sur l'aide et les soins à domicile dans le district de la Sarine (fondation, commission de district, charges financières) ;
- ◆ l'exploitation du service d'ambulance de la Sarine.

Les changements statutaires intervenus ces dernières années, auxquels s'ajoutent ceux qui sont proposés aujourd'hui, rendent difficilement compréhensible la lecture des clauses d'ordre financier. Les dispositions relatives à la limite d'endettement, aux frais d'exploitation et aux frais financiers seront désormais regroupées et simplifiées, sans que les principes applicables jusqu'à ce jour, ne soient remis en cause. Ainsi, la clé de répartition des frais d'exploitation et des frais financiers, reste la même. Au vu des travaux prévisibles liés au manque de place du service d'ambulance et de l'ancienneté du HMS, il est en revanche proposé de porter la limite d'endettement destinée à financer les investissements de l'ACSMS de Fr. 13'000'000.00 à Fr. 30'000'000.00. Ceci permettra notamment de prévoir des investissements sans chaque fois passer par une modification des statuts à chaque investissement. D'autres modifications des statuts dites « de toilettage » ont été apportées. La loi sur les communes stipule, dans son art. 10, al.3, lettre n, pour être précis, qu'il appartient à l'assemblée communale d'adopter les statuts d'une association de communes ainsi que les modifications essentielles de ceux-là. Les statuts ayant été entièrement publiés dans le bulletin communal, nous vous proposons de les approuver de manière globale. Le Conseil communal vous demande de soutenir la décision de l'assemblée des délégués de modifier les statuts de l'ACSMS.

J'ouvre la discussion.

M. Germain Daucourt, Posieux : vous avez parlé de réseau ce qui est très bien mais il faut bien préciser pour les gens présents ce soir que le home de la Sarine est celui qui est à Villars-sur-Glâne. Dans ce système, que devient l'offre pour le home du Gibloux ?

M. Nicolas Corpataux : l'EMS du Gibloux ne fait pas partie de ce réseau. Il y aura une convention qui sera établie avec la nouvelle commune Le Gibloux pour reprendre les mêmes prestations.

M. Germain Daucourt, Posieux : si nous fournissons des contributions à ce réseau, est-ce que le citoyen qui accepte ce système, bénéficiera puisque nous sommes dans la Sarine, de conditions

particulières ? Ma question est très claire. Ce que nous allons voter ce soir, qu'est ce que ça représente au niveau financier pour la commune, à court et long terme ? Beaucoup d'assemblées de communes ont refusé ces statuts en raison d'une trop lourde charge financière.

M. Nicolas Corpataux : certaines communes ont refusé la limite d'endettement, non pas à cause d'une trop lourde charge financière, puisque l'endettement actuel est déjà à Fr. 15'700'000.00.

M. Jacques Perriard : la limite d'endettement actuelle telle que présentée dans les anciens statuts ne correspond pas à la réalité. Chaque service avait des limites d'endettement. Celles-ci ont été regroupées afin de permettre un travail plus souple. Quant aux coûts, le budget de l'ACSMS pour 2016 est plus bas que d'habitude. Il n'y a pas de coûts nouveaux à charge de notre commune en restant dans le réseau. Nous ne pouvons pas non plus quitter le réseau que pour l'HMS, si nous quittons le réseau, c'est dans son entier, c'est un paquet.

La parole n'est plus demandée.

Vote à main levée : les modifications des statuts de l'ACSMS sont approuvées à la majorité (64 oui, 2 abstentions).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : budget de fonctionnement 2016

M. Nicolas Corpataux : avant de passer en revue chapitre par chapitre le budget de fonctionnement 2016, le Conseil communal tient à vous communiquer et à vous commenter quelques statistiques financières très intéressantes depuis 2001, soit depuis la fusion d'Ecuvillens et de Posieux et la nouvelle création de Hauterive (FR).

- ❖ **population** : en 2001 – 1'644 habitants, fin 2015 – 2'415 habitants soit une augmentation de 47% de la population ;
- ❖ **dette par habitant 1** : c'est celle qui prend en compte toutes les dettes des investissements y compris les dettes à rendement comme celles des immeubles, par exemple celui de la poste où il y a des revenus – en 2001, la dette était de Fr. 7'641.00 et actuellement elle est de Fr. 4'225.00 par habitant. La dette a donc baissé de 45%.
- ❖ **dette par habitant 2** : c'est celle sans rendement, on sort les bâtiments de la poste, de l'administration, du restaurant communal. On voit qu'elle était à Fr. 5'411.00 en 2001 et qu'elle est maintenant à Fr. 2'954.00. Largement en-dessous de la moyenne cantonale et elle a baissé de 46%.
- ❖ **Intérêts sur les dettes** : le taux étant très bas depuis plusieurs années, on voit qu'avec une dette de 12 millions en 2001 on avait Fr. 580'000.00 de charges d'intérêts et en 2016, on voit qu'avec une dette de 10 millions on a Fr. 190'000.00 de charges d'intérêts soit 3 x plus petites. La baisse représente 68%.
- ❖ **Impôts sur le revenu des personnes physiques** : en 2001 nous avions environ Fr. 2'700'000.00 de revenus, nous sommes actuellement avec le budget 2015 à Fr. 4'120'000.00 et nous allons certainement les atteindre. Pour le budget 2016, on vous propose un montant de Fr. 4'150'000.00 en sachant que dans les comptes 2014 on avait Fr. 4'160'000.00 de revenus. Les impôts ont donc augmenté en comparaison avec la population de près de 56%.
- ❖ **Impôts sur le revenu des personnes morales** : deuxième gros poste d'impôts « irréguliers » : en 2001 nous avions, pour les entreprises qui ont leur siège sur la commune, Fr. 207'000.00. Nous sommes actuellement à Fr. 450'000.00, dans les comptes 2014 une rentrée de Fr. 468'000.00 et dans les comptes 2015 nous sommes à plus de Fr. 737'000.00. C'est exceptionnel. Il faut savoir que dans deux ans, le budget devra être baissé suite à la nouvelle loi sur les impôts des entreprises. On constate que l'on a plus que doubler les impôts des entreprises de la commune, qui se portent bien, notamment celles actives dans le gravier et dans le béton. La hausse représente 118%.

Une autre information générale s'agissant des engagements hors bilan, nous avons des endettements actuels pour :

- ACSMS Fr. 436'000.00 - Association du CO Sarine-Campagne et Haut Lac français Fr. 1'187'000.00 - Association des communes du Gibloux, notamment pour le home médicalisé Fr.

1'775'000.00 - le cautionnement en faveur du FC Bas-Giboux pour la construction de la buvette, qui était au départ de Fr. 150'000.00 et qui n'est plus qu'à Fr. 91'500.00 et le cautionnement en faveur des Remontées Mécaniques La Berra SA, avec un amortissement de 5% par année, de Fr. 246'000.00. Nous avons donc des engagements hors bilan pour un montant de Fr. 3'736'000.00.

Vous avez pu consulter le tableau des charges par nature dans le bulletin communal. Une seule et importante remarque : les charges de manière globale n'ont augmenté, entre 2015 et 2016, que de 1.11%. Une très faible augmentation des charges avec notamment une baisse assez importante sur les intérêts de 5.7% et sur les charges du canton spécialement pour la partie scolaire suite à la nouvelle loi scolaire.

Egalement une seule remarque sur les produits par nature, ils ont augmenté de 1.42% avec notamment une baisse de la part des collectivités publiques et une augmentation sur les subventions et prélèvements financiers.

Le budget de fonctionnement 2016 a été publié dans son intégralité dans le bulletin d'information de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2015. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information. Comme d'habitude pourrais-je dire, le budget a été élaboré de manière prudente. La planification financière sera quant à elle mise à jour pour l'assemblée des comptes 2016 en intégrant les comptes 2015 qui s'annoncent meilleur que prévu.

Administration : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Ordre public : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Enseignement et formation : Mme Valérie Berchtold Clément

Pas de question.

Culture, loisirs et sport : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Santé : Mme Anita Gummy

Pas de question.

Affaires sociales : Mme Anita Gummy

Pas de question.

Transports et communications : M. Jean-François Zanetti

Pas de question.

Protection des eaux: M. Dominique Zamofing

M. Bernard Perritaz-Cériani, Ecuwillens : j'ai une question concernant la taxe des eaux usées pour laquelle nous avons tous reçu une facture récemment. On voit que les postes 450.00 respectivement 434.00 pour lesquels on avait au compte 2014, environ Fr. 200'000.00 de recettes. Aux budgets 2015/2016, on a Fr. 400'000.00 de recettes soit quasiment le double qui est une conséquence du nouveau règlement. Par contre, on voit également que d'autres utilisateurs ont des diminutions et parfois extrêmement importantes, par exemple SAIDEF, ALP, etc. J'ai de la peine à comprendre la logique où tout le monde paie quasiment le double, alors que pour les gros consommateurs, on a une diminution.

M. Nicolas Corpataux : je précise que le nouveau règlement a été voté pour une application au 1^{er} janvier 2016 et je passe la parole au spécialiste des taxes pour vous répondre.

M. Dominique Zamofing : effectivement, nous avons annoncé que les taxes allaient pratiquement doubler pour les privés. En ce qui concerne les entreprises, elles sont taxées selon la charge polluante c'est-à-dire que plus elles polluent, plus elles paient, moins elles polluent, moins elles paient. Concernant la SAIDEF, elle a fait l'effort d'envoyer moins d'eau polluante à la STEP en posant un débitmètre qui calcule exactement les eaux déversées. Des analyses sont effectuées

chaque mois pour contrôler la charge polluante amenée à la STEP. Effectivement cela peut surprendre mais finalement c'est la taxe sur le pollueur-payeur.

Ordures ménagères, cimetièrre : M. Bertrand Jacquaz

Pas de question.

Aménagement du territoire : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts) : M. Bertrand Jacquaz

Pas de question.

Finances et impôts : M. Nicolas Corpataux

Pas de question.

Immeubles du patrimoine financier : M. Frédéric Berset

Pas de question.

La récapitulation du budget de fonctionnement 2016 se présente de la manière suivante : des charges totales pour un montant de Fr. 9'735'440.00, des revenus totaux pour un montant de Fr. 9'610'747.00, qui nous donne un excédent de dépenses de Fr. 124'693.00. Je donne maintenant la parole à la commission financière.

M. Simon Dünnenberger : en vue de la préparation de l'assemblée communale de ce soir, la commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le 17 novembre 2015. Lors de cette séance, les informations complémentaires ont été transmises en plus des documents déjà remis précédemment. Votre commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base. Le budget de fonctionnement 2016 prévoit un déficit de Fr. 124'693.00 (déficit de Fr. 149'208.00 au budget 2015). Ce résultat projeté est influencé en partie par des coûts extraordinaires qui sont :

✓ Le changement du logiciel de l'administration	Fr.	52000.00
✓ Le renouvellement supplémentaire du parc informatique de l'école primaire	Fr.	28000.00
✓ L'achat spécifique de machines et de mobilier pour l'école primaire	Fr.	10000.00
✓ Le changement de la porte d'entrée de l'école primaire	Fr.	20000.00
✓ La réfection des vestiaires du terrain de football	Fr.	17000.00
✓ L'entretien du parcours vita	Fr.	13000.00
✓ La participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	Fr.	15500.00
✓ Les mesures de réduction des micropolluants de la STEP	Fr.	21330.00

Il faut aussi souligner la diminution des coûts du service social de l'ordre de Fr. 90000.00 par rapport au budget 2015.

Sur la base des informations communiquées, la commission financière préavis favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2016 qui prévoit un déficit de Fr. 124'693.00.

M. Nicolas Corpataux : merci. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2016 se soldant par un excédent de charges de Fr. 124'693.00 est adopté à l'unanimité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2016 et vote du crédit y relatif

4.1 Rte de l'Aérodrome à Ecuwillens – achat de la parcelle art. 1456

M. Nicolas Corpataux : le Conseil communal n'a qu'un seul objet en investissement à l'ordre du jour, il s'agit de la proposition d'achat d'une parcelle de terrain à la Rte de l'Aérodrome à Ecuwillens. Les propriétaires actuels, Mme et M. André Magnin qui ont déjà un certain âge, souhaitent vendre depuis plusieurs années cette parcelle en zone ZIG (zone d'intérêt général), zone qui restera avec la même affectation dans la révision du PAL. La proposition d'achat à Fr. 29.00 le m² est très intéressante. Il s'agit par comparaison d'un prix inférieur à ce qu'offrent les communes pour, par exemple, l'achat de terrain pour des trottoirs ou des routes. Il s'agit d'une opportunité pour la commune d'acquérir une parcelle très bien située et à proximité d'infrastructures existantes (terrain de football, vestiaires et abris PC) et d'avoir ainsi une réserve de terrain pour des projets futurs.

Je donne la parole à la commission financière.

M. Simon Dünnenberger : pour l'année 2016, le Conseil communal propose d'acquérir la parcelle juxtaposée au terrain de football qui se trouve en zone d'intérêt général. Le prix au m² de cette parcelle est très raisonnable. Cet investissement permettra de développer l'infrastructure sportive dans notre commune. Le financement de cet investissement se ferait par un emprunt bancaire dont le coût financier annuel est estimé à Fr. 2'000.00.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 100'000.00 pour l'acquisition de cette parcelle, financé par un emprunt bancaire.

M. Nicolas Corpataux : je précise encore que la parcelle fait 3'348 m² et qu'il n'y a pas d'amortissement obligatoire selon la loi sur les communes. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le crédit d'achat de Fr. 100'000.00 pour l'acquisition de la parcelle art. 1456 à Ecuwillens, financé par emprunt bancaire, est accepté à l'unanimité.

M. Nicolas Corpataux : avant de boucler définitivement le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget des investissements 2016.

Vote à main levée : le budget des investissements 2016, avec un excédent de charges de Fr. 100'000.00, est accepté à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : informations communales

M. Nicolas Corpataux : comme informé lors de la dernière assemblée du 3 novembre dernier et suite à l'acceptation du règlement de délégation pour tâches multiples pour les services régionaux, le Conseil communal vous présente la situation d'avancement des divers travaux et conventions en cours.

Je vous présente la liste des conventions. En brun clair, celles qui ont été travaillées et rédigées dans le cadre de la commission ad hoc où siégeaient un représentant du Gibloux, la Préfecture, Me Overney et des représentants du Conseil communal de Hauterive (FR). Nous avons l'approbation pour les conventions suivantes :

- Base légale : protection de l'enfant et de l'adulte – domaine service officiel des curatelles – convention entre les communes Le Gibloux et Hauterive (FR). Nous aurons un représentant au sein de cette commission.
- Base légale sur la scolarité obligatoire – domaine services auxiliaires (logopédie, psychologie, psychomotricité) – convention entre les communes Le Gibloux et Hauterive (FR). Nous aurons un représentant au sein de cette commission.
- Base légale sur les affaires culturelles – domaine bibliothèque – convention entre les communes Le Gibloux et Hauterive (FR). Nous aurons un représentant au sein de cette commission qui attribue les subventions. La ludothèque ne fait pas partie de ce domaine.
- Base légale sur l'aide sociale – domaine service social – convention entre les communes Le Gibloux et Hauterive (FR). Nous aurons un représentant au sein de cette commission.
- Base légale sur les établissements médico-sociaux – domaine home médicalisé – c'est particulier. Le Conseil général de la nouvelle commune Le Gibloux doit encore approuver en début d'année le règlement sur le home médicalisé. Après cette approbation, une convention sera signée entre la commune de Hauterive (FR) et le home du Gibloux. La clé de répartition reste la même qu'actuellement et dont un représentant de la commune siègera au comité de gestion. Les budgets seront également soumis à la commune de Hauterive (FR).
- Base légale sur les structures d'accueil extrafamilial de jour – domaine structure d'accueil (crèche) – convention entre les communes Le Gibloux et Hauterive (FR). Nous aurons un représentant au sein de la commission.

Toutes ces conventions seront signées par les deux Conseils communaux fin janvier, début février. L'ensemble des conventions paraîtront intégralement dans le prochain bulletin communal en rappelant que celles-ci sont de la compétence du Conseil communal. Nous avons encore 4 domaines qui ne font pas l'objet de convention mais qui sont mentionnés dans le règlement de délégation pour tâches multiples pour les services régionaux, soit l'aménagement du territoire et les constructions, la police du feu et la protection contre les éléments naturels, la gestion des déchets et la protection des eaux. C'est pour anticiper l'avenir au cas où nous aurions besoin d'un service technique dans ces différents domaines et où nous pourrions bénéficier de celui de la nouvelle commune avec un mandat de prestations. Le Conseil de la prochaine législature aura ainsi tout loisir d'activer ou non, par domaine et selon besoin.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Nicolas Corpataux : la parole est maintenant aux citoyennes et citoyens.

Mme Marie-Rose Schmutz, Ecuwillens : dans les conventions, on parle de la bibliothèque mais qu'en est-il de la ludothèque ?

M. Jacques Perriard : c'est une bonne question. Dans l'organigramme actuel de l'ACG, la bibliothèque est un service de l'ACG. La ludothèque est une entité privée englobée dans les services de l'ACG. Dans cette optique, les communes sont invitées à participer à raison de Fr. 1.00 par habitant. Ce montant est reversé à la ludothèque. Actuellement, comme c'est une entité privée, le fonctionnement et la situation de la ludothèque ne sont pas remis en cause. Sa subvention non plus. Nous aurons des discussions au printemps pour pérenniser son statut.

M. Nicolas Corpataux : je précise qu'il manque encore une convention. Personne n'y a pensé. Elle s'appelle l'ORCOC. C'est l'organisation en cas de catastrophe. Cette convention a été reprise par les 2 communes et elle est soumise à l'unique compétence du service de la protection de la population, M. Jean-Denis Chavaillaz. M. Jean-Christophe Seydoux est le représentant de notre commune au sein de cette organisation.

La parole n'est plus demandée.

M. Nicolas Corpataux : arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir, mais aussi de votre fidélité et de l'intérêt que vous

portez aux affaires communales et de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et à la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également chaleureusement mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur confiance. Je remercie particulièrement le staff de l'administration communale Mmes Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, Annelise Chavaillaz, trésorière, Corinne Terreaux, secrétaire communale adjointe et perceptrice d'impôts et Tiago notre apprenti de commerce pour leur excellent travail. Je complète en remerciant également la commission financière et ses membres. Toutes ces personnes contribuent à la bonne gestion comptable de la commune. Merci à toutes et à tous.

Avant de clore définitivement cette assemblée, le Conseil communal vous fait un petit cadeau. Il vous propose de visionner un petit film d'environ 6 minutes qui a été tourné par un passionné de drone et qui vous fera découvrir les magnifiques couleurs automnales de l'été indien que nous avons eu en octobre de cette année avec notamment un superbe survol du château d'Illens et de l'Abbaye d'Hauterive.

Je clos cette assemblée communale du budget 2016 avec un gros mea culpa. Je dois saluer mes deux députés locaux qui viennent de terminer la dernière session du Grand Conseil, MM. Schläfli et Zamofing. Je vous remercie de votre attention, vous souhaite une bonne fin de soirée, de joyeuses fêtes de fin d'année et une année 2016 pleine de satisfaction personnelle, familiale et professionnelle pour les non pensionnés. Je terminerai sur une petite citation de Pierre Dax : *« ceux qui pensent à tout, n'oublient rien et ceux qui ne pensent à rien font de même puisque ne pensant à rien, ils n'ont rien à oublier. »* Et une dernière pour la route : *« la seule chose absolue dans un monde comme le nôtre, c'est l'humour »* et c'est signé Albert Einstein. Merci de votre attention.

La séance est levée à 21.00 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Nicolas Corpataux